

en 1971 que l'année précédente. Par ailleurs, le pourcentage d'immigrants en provenance des Amériques, de l'Asie et de l'Afrique a augmenté.

Destination des immigrants. En arrivant au Canada, les immigrants doivent déclarer leur destination. D'après les registres, l'Ontario a de loin absorbé la plus grande proportion des immigrants arrivés au cours de la période de trois ans 1969-71, soit 53,3% de l'ensemble des hommes et 54,2% de l'ensemble des femmes. Le Québec vient au second rang, ayant accueilli 16,6% des hommes et 16,2% des femmes, puis la Colombie-Britannique avec 14,7% des hommes et 14,4% des femmes. La proportion de ceux qui comptaient s'établir dans les provinces des Prairies était de 12,4% pour les deux sexes, et dans les provinces de l'Atlantique, de 2,8%. Ainsi que l'indique le tableau 5.62 pour 1970 et 1971, la répartition par province a peu varié d'une année à l'autre au cours des deux dernières décennies.

Sexe, âge et état matrimonial. La répartition des immigrants selon le sexe pour 1970 et 1971 figure au tableau 5.63. Durant les cinq années 1967-71, les adultes masculins représentaient 37,6% des immigrants, les adultes féminins 37,2%, et les enfants de moins de 18 ans 25,2%. Sans égard à l'âge, 49,5% des nouveaux arrivés étaient du sexe féminin.

Chaque année de 1957 à 1964, plus de femmes que d'hommes ont immigré au Canada; depuis lors, à l'exception de 1969 et 1971, la tendance favorise les hommes. En 1971, l'excédent féminin était d'environ 1.000 (tableau 5.64). Dans la catégorie des célibataires, le nombre des immigrants a dépassé de 5.000 celui des immigrantes, tandis que dans l'ensemble des catégories matrimoniales les femmes étaient supérieures en nombre de 3.113; il y a eu 3.281 veuves contre 545 veufs; les divorcées étaient en excédent de 283; et pour ce qui est des personnes séparées, 376 femmes pour 248 hommes. De tous les immigrants âgés de 15 ans ou plus arrivés au Canada en 1971, 41,0% étaient célibataires, 52,8% mariés et 6,2% veufs, divorcés ou séparés.

Occupation projetée. Quelque 61.282 personnes sont venues grossir les rangs de la population active en 1971, contre 77.723 en 1970. Les autres, c'est-à-dire les inactifs, étaient composés en grande partie de personnes à la charge des immigrants ou de proches parents recueillis par des particuliers au Canada. Les immigrants spécialisés ont continué à combler la pénurie aiguë de travailleurs qualifiés dans certains secteurs, ce qui a permis de fournir les services essentiels aux Canadiens. Le tableau 5.65 montre qu'en 1971 seulement, le Canada a accueilli 987 médecins et chirurgiens, 55 dentistes, 749 techniciens médicaux et dentaires et 1.538 autres spécialistes de la santé. L'industrie minière a attiré 103 ingénieurs. La valeur de l'éducation, de la formation et de l'expérience de ces immigrants spécialisés, ainsi que d'autres nouveaux venus, est incommensurable.

Expulsion d'immigrants. Les expulsions, par cause et par nationalité, pour les années 1970 et 1971, figurent au tableau 5.66. Les personnes n'ayant pas encore acquis le domicile canadien (cinq ans de résidence au Canada comme immigrants reçus) peuvent être expulsées si elles tombent dans quelque catégorie interdite au moment de leur admission ou dans les cinq ans qui suivent, si elles ont pratiqué l'exploitation commerciale du vice, si elles ont été déclarées coupables en vertu du Code criminel ou ont été emprisonnées, ou si elles sont entrées au Canada par des moyens frauduleux. Les causes qui peuvent motiver l'expulsion sont plus limitées lorsque la personne a acquis le domicile canadien. Toute personne qui n'est pas citoyen canadien peut être expulsée sans égard à la durée de sa résidence au Canada si on découvre qu'elle est membre d'une organisation subversive ou qu'elle participe à des activités subversives, si elle a été déclarée coupable d'une infraction comportant le manque de fidélité à la reine ou si elle a participé, en dehors du Canada, à quelque activité préjudiciable à la sécurité du Canada. Un citoyen canadien ne peut être expulsé.

5.9.2 Émigration

L'émigration à partir du Canada est un facteur qui tend à neutraliser dans une certaine mesure les mouvements d'immigration passés et actuels. Naturellement, l'émigration s'est toujours effectuée au profit des États-Unis, et le déplacement de Canadiens de naissance et d'Européens qui s'étaient d'abord dirigés vers le Canada a atteint à certaines époques des proportions considérables. On ne dispose pas de statistiques canadiennes sur l'émigration, mais les chiffres du tableau 5.67, qui sont extraits des rapports annuels du Service d'immigration et de naturalisation du Département de la Justice des États-Unis, montre combien de personnes sont entrées aux États-Unis en provenance du Canada avec l'intention déclarée de s'y établir en permanence, pour chacune des années terminées le 30 juin entre 1962